

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'IAE
du Mardi 22 Mars 2005**

Présents:

Mesdames CAMION, GOUGUEC, HOUSIER, KRAS, KOSMALA, MAIRESSE

Messieurs CAZORLA, DERUY, DESPRES, DESRUMAUX, DULION, LEMAN, POTTIER

Représentés:

Monsieur DELAITRE Christophe (représenté par Monsieur POTTIER)

Monsieur SCHNEIDER (représenté par Monsieur POTTIER)

Monsieur TATON (représenté par Madame GOUGUEC)

Monsieur GUIEU (représenté par Madame MAIRESSE)

Monsieur TANNERY (représenté par Madame MAIRESSE)

Excusé:

Monsieur LEVEL

Invité : M. Yvon GASSE, Professeur à l'Université de Laval à Québec (Canada).

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du Compte rendu du Conseil du 07/12/2004
- ✓ Election du Président et du vice Président du conseil de l'IAE
- ✓ Examen du compte financier 2004
- ✓ Démarche qualité : Audit à blanc de l'IAE
- ✓ Calendriers 2005-2006
- ✓ Proposition de Modification du règlement intérieur
- ✓ Gala de l'IAE
- ✓ Conventions
- ✓ Informations diverses :
 1. Elections étudiantes
 2. Situation des IUP
 3. Maison de l'Entrepreneuriat
- ✓ Questions diverses

QUORUM du CA

Selon l'article 16 du règlement de l'IAE un quorum de 14 personnes est nécessaire pour que le Conseil puisse se dérouler et chaque membre présent peut recevoir deux mandats. Le quorum a été atteint à l'ouverture du CA avec la participation ci dessous :

- 4 élus présents sur 12 pour le collège des personnalités extérieures soit 33 % de présents. 3 pouvoirs ont été attribués portant la représentativité à 58 %.
- 0 élu présent sur 7 pour le collège usagers soit 0 % de présents.
- 1 élu présent sur 4 pour le collège A avec deux pouvoirs, soit 25% de présents et 75% de représentés.
- 3 élus présents sur 5 pour le collège B soit 60% de présents.
- 2 élus présents sur 2 pour le collège IATOSS, soit 100% de présents.
- 3 membres de droit sur 4 présents soit 75%

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 07/12/2004

Mme Gouguec fait remarquer que lors de ce conseil, elle avait envoyé son pouvoir et celui-ci n'a pas acté dans le compte-rendu.

Mme Kras fait remarquer qu'à la page 6 qui concerne la composition des jurys, elle fait partie des jurys où elle n'avait pas d'enseignements et donc souhaite qu'on la retire.

Le compte-rendu a été modifié selon les remarques apportées ci dessus. (voir CR du 7/12/2004).

Approbation à l'unanimité sur le reste du compte rendu du conseil du 07/12/2004.

2. Election du Président et du vice Président du conseil de l'IAE

Les membres du conseil doivent élire un nouveau Président du conseil de l'IAE ainsi qu'un nouveau Vice Président, ces deux mandats étant venus à expiration.

Mme Camion remercie M. Pottier et Mme Houssier pour leur aide précieuse pendant ces trois dernières années et fait appel à candidature.

Seul M Pottier Jean Michel se représente et fait part à l'ensemble des conseillers de ses ambitions et de son enthousiasme pour les missions de l'IAE. A la demande de M Pottier, Mme Houssier se présente à la Vice Présidence.

C'est donc sur ces deux candidatures que les membres du conseil vont donc se prononcer.

Le conseil procède au vote pour l'élection. Après décompte des bulletins de vote, sur 15 bulletins de vote : 14 bulletins pour M. Pottier et Mme Houssier et 1 bulletin blanc.

M. Pottier est réélu Président du Conseil et Mme HOUSSIER est réélue Vice-Présidente du Conseil.

L'ensemble du conseil félicite et se réjouit de ce choix.

3. Examen du compte financier 2004

Mme Camion fait un point sur l'examen du compte financier 2004.

Premier point : le compte financier est déficitaire de 49000 € ce qui n'est jamais arrivé au sein de l'IAE. Après analyse des chiffres, ce déficit est dû au paiement d'un 5^{ème} trimestre d'heures complémentaires imputés sur le budget 2004 à la demande de M. l'Agent Comptable. Le montant de ces HC s'élève à 75000€.

Deuxième point : Les recettes prévisionnelles de la FC n'ont pas été toutes enregistrées en 2004 dû au retard de quelques conventions non signées et réapparaîtront en partie sur 2005, d'où un déficit de 40 000€.

Troisième point : une diminution du financement du Ministère sur les droits d'inscriptions spécifiques entraînant une recette inférieure de 33000 € par rapport à 2003.

Conséquence : La moitié des réserves libres de l'IAE seront utilisées pour palier ce déficit.

Quatrième point : M. LEMAN fait remarquer qu'il y a une forte baisse du versement de la Taxe d'Apprentissage puisqu'on passe de 110 k€ à 71 k€. Mme Camion explique que le

versement de la taxe de la CGPME de 38000€ est passé sur le quota au lieu d'être destinée à l'IAE comme les années précédentes. Cette somme a donc été versée à FORMASUP pour l'apprentissage. M. Pottier veillera désormais à ce que ce genre d'erreur ne se reproduise plus. On peut remarquer que s'il y avait eu versement de cette TA, la collecte 2004 aurait été en augmentation par rapport à l'année précédente.

Mme Camion fait remarquer qu'elle a donné son accord, à FORMASUP, pour que la partie de taxe non utilisée en 2004 soit mutualisée mais avec l'engagement formel qu'elle nous soit restituée l'année prochaine.

Cinquième point : les charges de personnels reste un poste très lourd en augmentation significative et conséquence de la mise en place de la réforme LMD.

Une analyse approfondie formation par formation sur les HC est en cours. L'année s'avère exceptionnelle, puisque les congés de maternité sont au nombre de 4 parmi les enseignantes.

M. POTTIER est très optimiste pour l'avenir : les contrats de professionnalisation (remplaçant le contrat de qualification) sont ouverts à toute personne désirant obtenir un diplôme de l'enseignement professionnel même diplômée de l'enseignement général BAC+5. Ce contrat de professionnalisation se traduit par une exonération de charges pour l'entreprise. Les publics prioritaires sont : les personnes handicapés, les retours de congé parentale, les salariés les plus âgés et les formations à l'entrepreneuriat (création et reprise d'entreprises). Il pense que l'IAE a vraiment une carte à jouer ; chaque branche professionnelle va définir ses priorités. Nos formations universitaires sont tout à fait éligibles dans ces domaines. C'est un chantier urgent pour la rentrée prochaine, les effectifs ainsi que les recettes ne sont pas non négligeables.

Présentation de la DBM du 31/03/2005 :

purement technique, elle concerne l'annulation des produits exceptionnels qui n'ont pas pu être enregistrés en 2004 et qui vont l'être début 2005 et qui sont réaffectés sur des dépenses des HC en Formation Initiale. Mme Camion fait remarquer que la prochaine présentation budgétaire se fera sous le régime de la nouvelle Loi d'Orientation de la Loi de Finance et risque de modifier sensiblement nos habitudes. Mme Camion demande à M. DULION, Agent comptable, d'intervenir sur l'explication de cette nouvelle LOI et le prochain budget de l'IAE. Celui-ci explique que le budget des établissements publics sera ciblé par actions fléchées (Licence, Master, Doctorat). Des indicateurs permettront d'évaluer les objectifs atteints. Cela amène une meilleure lisibilité du budget avec les actions de chaque composante. La difficulté sera au niveau des charges de personnel qu'il faudra affecter.

Le compte financier 2004 ainsi que la DBM sont votés à l'unanimité.

4. Démarche qualité : Audit à blanc de l'IAE

Mme Camion confirme que l'Audit à blanc a lieu le mercredi 23 mars toute la journée avec l'équipe de SGS. Un compte-rendu sera établi pour le prochain conseil et elle tient à remercier M. DERUY, Mme LHOMME et toute l'équipe administrative de l'IAE qui se sont beaucoup impliqués dans la démarche et qui ont préparé 20 classeurs de documents qui essaient d'expliquer notre métier. C'est une démarche de progrès, et le conseil va se prononcer chaque année sur les CR de certification et les objectifs de l'année suivante. C'est donc aussi un exemple de gouvernance par la qualité qui s'introduit dans les organismes de formation. C'est aussi une démarche qui va être généralisée très probablement dans les années à venir et qui

est demandée par le Ministère. C'est aussi une réponse à l'environnement concurrentiel des écoles privées qui sont déjà bien engagées dans cette démarche.

Mme Camion demande à M. Gasse, Professeur à l'Université de Laval au Québec de nous faire part de son expérience. Celui-ci met en avant que cette démarche est enclenchée depuis plusieurs années et à un niveau très élevé puisque la certification ICSB est très répandue est la seule qui soit réellement reconnue au niveau américain.

M. Gasse explique que l'Université de Laval va obtenir son 2^{ème} agrément de certification (EQUIS). C'est devenu un exercice difficilement incontournable, permettant d'affronter la concurrence, d'attirer les meilleurs professeurs... et de développer les formations en gestion sur le plan international et mondial.

Mme Camion explique que la volonté du réseau des IAE rejoint ces objectifs et commence ainsi par une première étape.

5. Calendriers 2005-2006

Mme Camion commente le Calendrier de l'IAE qui pose quelques difficultés et quelques commentaires : il est volontairement réduit aux quelques dates importantes à cause des divergences évoquées en CEVU.

Bref la pré-rentree aura lieu le 16 septembre, la rentrée le 19 septembre 2005.

Le 1^{er} semestre court sur la période de septembre au 28 janvier avec une période de vacances de Noël du 21 décembre au 03 janvier 2006.

Le 2^{ème} semestre démarre le 30 janvier 2006 jusqu'au 30 juin 2006. Les vacances de février : 18/02 au 27/02 matin. Les vacances de printemps : du 15/04 au 24/04 et les vacances d'été du 22/07 au 23/08. Les soutenances de stage auront lieu la 1^{ère} semaine de septembre pour arriver à un jury définitif le 11 septembre 2006 et une rentrée vers le 19 septembre.

Les débats du CEVU ont porté sur la possibilité que le mois de Janvier soit banalisé, sans cours, réservés aux périodes de jurys et de réorientation, qu'il ne soit plus une période de contrôle terminal 1^{ère} session. La 1^{ère} session serait évaluée uniquement en Contrôle Continu pendant les heures de cours et la deuxième session de chaque semestre aurait lieu dernière semaine de janvier. Les enseignants ont beaucoup de réticence sur ce système. Une négociation pour retarder d'un an cette réforme est entamée.

Mme Kras intervient sur le problème de la 1^{ère} session en CC. La neutralisation du mois de Janvier pose les problèmes de : publication des résultats de 1^{ère} session et aussi par rapport au volume horaire des cours si les évaluations se font durant les heures de cours.

Cette démarche présente des points positifs : l'étudiant pourra se réorienter en fin de semestre. Il y aura un calendrier commun à l'Université, voire au niveau régional ce qui permettra même à l'avenir de faciliter les échanges nationaux et internationaux.

Le Calendrier envisagé concerne uniquement le cycle licence dans un premier temps.

Le calendrier sous réserve de modification est voté à l'unanimité.

M Pottier souhaite que le prochain conseil de l'IAE soit reporté au 16 juin puisqu'il participera ainsi que Mme Camion au colloque « Planète PME », le 14 Juin, où la CGPME aura un stand qui représentera le NPDC et permettra de mettre en avant l'université et l'IAE de Valenciennes. Date importante pour nous.

6. Proposition de Modification du règlement intérieur

M. Deruy intervient suite aux discussions du dernier conseil, le souhait de rappeler les pouvoirs du directeur dans le domaine disciplinaire est acté dans le règlement intérieur de l'institut comme suit :

« Vème Partie : Actions disciplinaires

En cas de problème disciplinaire, le directeur prendra les mesures opportunes, après avoir entendu le ou les intéressés et consulté le responsable pédagogique ou toute(s) personne(s) ayant un lien avec l'affaire. »

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

7. Gala de l'IAE

Mme KRAS, responsable du projet GALA qui aura lieu le 1^{er} avril 2005, commente l'avancée du projet : au niveau budgétaire il y aura un problème de trésorerie à régler après le gala suite à un manque de recettes lié à 200 billets invendus. Pour valoriser le travail des étudiants, l'an dernier l'UVHC avait versé une subvention qui n'a pas été reconduite cette année ! Cela est bien dommage. Par rapport à 2004 les étudiants ont démarré avec moins de ressources. Si on veut supprimer la subvention de l'IAE, il faudrait qu'il y ait un partenariat durable avec les collectivités locales et avec une ou deux grosses entreprises. Le groupe Gala demande donc une subvention complémentaire de 4000 € à l'IAE.

Mme Kras explique qu'il y a un retard dans les ventes de part le boycott des étudiants de l'IAE (MSTCF2 et IUP3) parce que l'on ne leur remet pas leur diplôme de licence. Elle a entendu des discours dévalorisants, sur le campus à propos de notre GALA. M. POTTIER suggère un projet de communication renforcé avec des « kakémonos » : projet institutionnel dans toute la ville. Mme KRAS précise que les étudiants ont leur propre campagne de communication et ainsi il vaut mieux privilégier les étudiants de l'IAE que les extérieurs.

M. POTTIER intervient en signalant que le gala suit la remise des diplômes et l'IAE n'a pas à supporter le coût de la soirée Gala. Mme Kras suggère que la remise des diplômes soit dissociée de la soirée de Gala et Mme Gouguec demande si il ne faudrait pas faire la remise de diplômes en plusieurs fois. M. POTTIER est contre.

La subvention du projet gala complémentaire à hauteur de 4000 € a été votée avec 3 abstentions. Cette subvention est versée à l'AESG qui supporte le GALA de l'IAE.

8. Conventions

Mme Camion présente 3 projets de convention :

- 1- Convention la Banque Populaire du Nord : les relations existantes entre l'IAE et la BPN sont fortes et cette convention est tout à fait traditionnelle. Son objet évoque les principes généraux et les modalités de collaboration, la participation au conseil de perfectionnement de l'IUP, l'amélioration des formations dans les stages de formation et le développement possible de recherche. L'engagement de la BPN dans les actions de l'IAE, l'information sur les possibilités de stage, le développement parrainage de promotion et dans les conférences, la participation des étudiants dans certaines formations professionnelles.

Le projet de convention avec la Banque Populaire du Nord est adopté à l'unanimité.

- 2- Convention « Newsletter » déjà rejetée lors d'un premier examen. Le fonds du dossier est intéressant c'est un projet d'étudiant IAE. Il s'agit d'envoyer une Newsletter à des entreprises du valenciennois et du sud du département. L'IAE s'engage à acheter une base de données (Kompas) de 330 adresses électroniques et la société Cotéo fournit le support technique. Ce type de communication permet de mieux faire connaître l'IAE de Valenciennes vis à vis des acteurs économiques locaux.

Ce fichier sera mis à jour dans le cadre de la convention et pérennisé par les étudiants.

Ce projet de convention est adopté à l'unanimité sous réserve de la relecture par les services juridiques du secrétariat général.

- 3 - Convention avec la CGPME du Nord Pas de Calais. M. POTTIER intervient : La CGPME au niveau national souhaite garder un partenariat privilégié avec l'Enseignement Supérieur. A l'issue d'un entretien à la Division de l'Enseignement Supérieur en Février 2005, un accord cadre est en cours d'élaboration. Une convention cadre entre la CGPME national et l'UVHC est en cours. Cela permettrait de développer des projets d'action ciblés, plus particulièrement concernant l'IAE. C'est un accord intéressant qui vise à créer un observatoire des métiers des PME, l'évolution des métiers, des compétences (public université). Le deuxième grand projet est la création d'un institut de développement des PME qui serait là pour développer l'entrepreneuriat par rapport à la PME (public entreprises). Ce projet est plus que favorablement accueilli.

M. POTTIER est choqué que la Chambre des Métiers ne parraine pas plus les formations de l'IAE dans le domaine de l'entrepreneuriat. M. POTTIER va présenter ce projet aux instances nationales de la CGPME.

La durée de ce partenariat est de 3 ans avec une révision au mois de Juin de chaque année.

Ce projet de convention est adopté à l'unanimité.

Procédure du suivi de stage :

Mme Camion intervient sur le fait que la visite systématique des enseignants n'est pas imposée mais elle souhaite qu'il y ait au moins un contact par téléphone avec l'entreprise et une visite sur les lieux. Cette procédure doit s'appliquer dès cette année.

Cette idée a obtenu l'accord des enseignants. Cela ne peut qu'être positif pour l'IAE ainsi que pour l'étudiant en stage.

Cette procédure interne est aussi souhaitée par les secrétariats pédagogiques pour uniformiser les choses.

Mme KOSMALA, Secrétaire Pédagogique, intervient sur les problèmes de récupération des conventions de stage. Mme KRAS intervient en suggérant que si aucune fiche de stage ne rentre, aucune convention n'est établie. M. LEMAN intervient en confirmant qu'aucune entreprise ne peut accepter un stagiaire sans convention.

Cette procédure est approuvée à l'unanimité.

9. Informations diverses :

1. Elections étudiantes :

M. DERUY intervient sur ce point : les élections des 2 et 3 février dernier ont été annulées faute de candidature (période d'examens). Les prochaines élections des représentants étudiants au sein du conseil auront lieu les 2 et 3 mai prochains.

2. Situation des IUP :

Mme CAMION, ayant assisté à la dernière réunion de l'Assemblée Générale des Directeurs d'IUP, annonce qu'il n'y aura plus d'IUP reconnu en tant que tel dans les prochaines habilitations. Les IUP se situeront en MASTER 1 et MASTER 2 avec une année préparatoire pour rentrer, i.e., l'actuelle Licence 3. Cette modification s'appliquera dès la rentrée 2006.

L'Association des Directeurs des IUP propose de donner un label IUP au parcours LMD si on le souhaite. Il n'y aura plus de titre ingénieur maître et notre dernier recrutement en IUP 1 se fera à la rentrée prochaine.

3. Maison de l'Entrepreneuriat :

Dans le cadre des activités de la Maison Régionale de l'Entrepreneuriat, un club d'étudiants entrepreneurs devrait voir le jour au sein de l'UVHC. Les actions en faveur de l'entrepreneuriat doivent s'intensifier dans toutes les universités de la région.

10. Questions diverses

Mme Camion signale que le discours de M. ALDEBERT lors du Forum IAE Avenir du 03 mars dernier a été mis à la disposition de tout le monde au sein de l'IAE. La mobilisation des professionnels était importante cette année. En revanche, le problème récurrent de la faible participation des étudiants est à signaler. L'an prochain, il va falloir mobiliser les étudiants et peut être ne pas annuler les cours.

Les étudiants responsables du projet ont fait un travail remarquable et ont créé un guide du premier emploi qui mérite une large diffusion.

M. POTTIER clôture ce conseil et remercie tous les membres d'être restés si tard.

Le prochain Conseil de l'IAE aura lieu exceptionnellement le jeudi 16 juin 2005 à 18h.